

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, Mme Piétri, M. Chabani

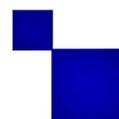
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui  
Mme Grosbois donnant pouvoir à Mme Denis  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Fourcade  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Prudhomme  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
M. Kern donnant pouvoir à M. Guiraud

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Valls, M. Molossi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Magrino, Mme Paul

-----



## Délibération n° 2020-XII-68 du 10 décembre 2020

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT – REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DÉSIGNÉ AU TITRE DE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE.

#### Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R 421-4 et suivants,

Vu sa délibération n°2017-XII-81 du 14 décembre 2017 relative au conseil d'administration de l'office public de l'habitat issu de la fusion de Seine-Saint-Denis Habitat et de Romainville Habitat et à la désignation des représentants du Département et des représentants d'associations,

Vu sa délibération n°2020-II-08 du 27 février 2020 relative au remplacement d'une personnalité qualifiée au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat,

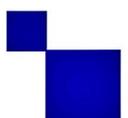
Vu les résultats des dernières élections municipales,

Vu le rapport de son président,

#### après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE M. Gery Dikoka Ngolo en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat, en remplacement de Mme Fabienne Tessier-Kergosien ;

- RAPPELLE que siègent en tant que personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat :



- Mme Marlène Doine, adjointe au maire du Pré-Saint-Gervais,
- M. Anthony Mangin, adjoint au maire de Drancy.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*